



ouverture du lotissement à la circulation publique

Par **arnaud14**, le **26/06/2022** à **19:42**

Bonsoir

J'habite dans un lotissement qui est tombé dans le domaine public.

Le maire souhaite construire une résidence pour personne âgée en dehors de notre lotissement .

Mais il souhaite mettre un accès en sens unique pour aller vers cette résidence en utilisant la voie de notre lotissement .

A t il droit de le faire ?

Merci pour les réponses Arnaud

Par **youris**, le **26/06/2022** à **20:14**

bonjour,

si la voirie privée de votre lotissement a été transférée dans le domaine public de la commune, la commune étant la seule gestionnaire de son domaine public, elle peut utiliser sa voirie comme elle l'entend.

salutations